

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N°DNCMP/279.../F/2017
PORTANT FOURNITURE DU BOIS DE CHAUFFAGE**

Date de publication : 27/...6.../2017

Date d'ouverture : 27/...7.../2017

1. Objet

La Direction Générale des Affaires Pénitentiaires invite, par le présent Appel d'Offres, les soumissionnaires admis à concourir selon les termes de l'article 22 du Code des Marchés Publics à présenter leurs offres sous pli fermé, pour la fourniture de 1 900 stères de bois de chauffage destinés aux prisons du Burundi.

2. Financement du marché

Le marché est financé par le Budget Général de l'Etat, exercice 2017 (subsides accordés à la Direction Générale des Affaires Pénitentiaires).

3. Spécification du marché

La passation du Marché sera conduite par Appel d'Offres National (AON) tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi.

Les fournitures prévues dans le cadre de ce marché constituent deux (2) lots de 1900 stères de bois de chauffage (eucalyptus) :

1^{er} lot : 900 stères de bois de chauffage dont 250 stères de bois de chauffage à rendre à la prison de BUBANZA, 650 stères à rendre à la prison de MPIMBA

2^{ème} lot : 1000 stères de bois de chauffage dont 300 stères à rendre à la prison de GITEGA, 80 stères à la prison de MURAMVYA, 200 stères à rendre à la prison de RUYIGI, 320 stères à rendre à MUYINGA et 100 stères à rendre à RUTANA.

Tous les soumissionnaires peuvent soumettre leurs offres pour tous les lots.

4. Délais d'exécution et spécifications techniques du bois à fournir

L'ensemble des fournitures sont à livrer dans un délai maximum de nonante (90) jours. Le bois de chauffage à fournir doit être de l'eucalyptus et non des branchages d'arbre.

5. Condition de participation

La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques ou morales ; qu'elles participent à titre individuel ou dans le cadre d'un groupement (consortium) de soumissionnaires et possédant les capacités juridiques, les conditions techniques et financières nécessaires à l'exécution du marché.

Ne peut participer à l'appel d'offres, tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacité énumérée à l'article 55 du Code des Marchés Publics.

5.1. Le fait pour un fournisseur de participer aux soumissions implique l'acceptation sans restriction, ni réserves de toutes les clauses et conditions du dossier d'appel d'offres.

5.2. Pour qu'elle soit valable et prise en considération, toute offre doit être libellée conformément aux dispositions du présent dossier d'appel d'offres et doit porter les indications suivantes :

Nom(s), Prénoms(s), Profession, Nationalité, Domicile ou Résidence du Soumissionnaire, téléphonique, son numéro du registre de commerce. Pour les sociétés commerciales, leur dénomination sociale, nationalité, et téléphone, et son E-mail le cas échéant.

6. Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu auprès du Service Comptabilité et Approvisionnements de la Direction Générale des Affaires Pénitentiaires, sise Avenue KUNKIKO, ROHERO II, Tél.224486-211222 moyennant présentation d'un bordereau de versement d'une somme de CINQUANTE MILLE FRANCS BURUNDAIS (50 000 FBU) à verser sur le sous compte de transit des recettes non fiscales n°1101/001.04 ouvert à la Banque de la République du Burundi.

Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit au Directeur Général des Affaires Pénitentiaires, en mentionnant la référence de publication indiquée en haut de page, au moins 21 jours avant la date limite de remise des offres figurant au point 8 ci-dessous.

7. Présentation de l'offre

Le soumissionnaire peut soumettre ses offres pour tous les lots à condition que chaque lot soit complet.

Les offres doivent être rédigées en langue française et uniquement au moyen du formulaire de soumission type inclus dans le Dossier d'Appel d'Offres, dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés. Elles doivent aussi être paginées, paraphées et comporter une table des matières.

Les offres doivent comprendre une garantie de soumission de :

1^{er} lot : 700 000 FBU
2^{ème} lot : 800 000 FBU

8. Dépôt des offres

Les offres devront parvenir à la Direction Générale des Affaires Pénitentiaires, sise Avenue KUNKIKO, ROHERO II, au plus tard le 27/7/2017 à 10 h 00'.

9. Validité des offres

Les offres sont valables pendant une période de 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

4

10. Séance d'ouverture des offres

Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires qui souhaitent être présents à l'ouverture ou de leurs représentants, y compris le représentant de la Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics dans la salle des réunions de la Direction Générale des Affaires Pénitentiaires en séance publique du 27/7/2017 à 10 heures 30 minutes.

L'acheteur ouvrira les offres, y compris les modifications effectuées, en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à l'ouverture et d'un Représentant de la DNCMP, à la date, à l'heure et l'adresse précisées aux données particulières de l'Appel d'Offres. Les Représentants des soumissionnaires qui sont présents signeront dans un registre attestant leur présence à la séance concernée.

L'acheteur préparera un procès-verbal de la séance d'ouverture des offres.

Le Procès-verbal doit être contresigné par tous les soumissionnaires présents ou par leurs représentants et par le Représentant de la DNCMP et transmis à la Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics.

Fait à Bujumbura, le 20/7/2017

Le Directeur Général des
Affaires Pénitentiaires

Gervais HAJAYANDI

